

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UNE BONNE MESURE

Si aujourd'hui, certains ne rient plus, c'est assurément les RR. PP. des Croix et des Congrégations !

Le général André vient de porter un coup droit à leur métier de confectionneurs de candidats.

On sait, en effet, qu'il était d'usage courant d'accorder des bourses, demi-bourses avec ou sans trousseau, à tous les candidats pauvres reçus aux concours des écoles militaires. Jusqu'à ce jour la distribution s'était faite au petit bonheur sans souci du mérite, des besoins des candidats ; il fallait surtout être fortement recommandé par de gros personnages ou prouver que les parents étaient dans une situation plus que modeste pour réussir. C'était au moins le cas de nombreux élèves des lycées, boursiers pour la plupart. Quant aux autres, fils à papas qui peuplent les collèges congréganistes, riches presque toujours, ils obtenaient ce qu'ils voulaient.

Une fois au moins même, n'ont-ils pas connu avant l'heure une ou plusieurs compositions du concours ? On ne saurait le nier, les faits sont là.

C'était le bon temps alors ! Les boîtes à jésuites regorgeaient d'élèves, les caisses des convents s'emplissaient : parbleu ! à tous les examens, les élèves des RR. PP. étaient les premiers à la distribution des faveurs.

Jusqu'à ce jour, les cléricaux tenaient les clefs de toutes les portes des ministères. Mais aujourd'hui il en va autrement !

Un ministre, le F. André, comme dans leur fureur l'appellent les journaux bien pensants, a tout bouleversé !

— « Tout candidat qui n'aura pas reçu son instruction dans les établissements de l'Etat n'aura pas droit aux bourses de l'Etat ! »

Alors, jugez du tintamarre dans les basiliques et les saintes chapelles ! Du haut des chaires, tombent drues, sévères, violentes, des paroles de haine contre le F. André. Dans leurs journaux, au Christ pour enseigne, s'étalent l'injure, la diffamation ! Le F. André, est ci, est là, pouah, à l'égoût ! Et le F. André n'en est pas autrement ému !

— « Les RR. PP. ne sont pas contents, doit-il se dire ; donc, les républicains sont contents ! c'est tout ce qu'il faut. » Et le général André a raison. Quelques gens des Croix se fâchent, tant mieux ; c'est preuve qu'on les a touchés à l'endroit sensible ! Les républicains en sont satisfaits, et tous désirent encore plus. — « Quiconque n'aura pas passé au moins, trois ans dans une école du gouvernement, n'aura droit à aucune fonction rétribuée par l'Etat. »

Et cette excellente mesure sera le complément de la bonne mesure que vient de prendre le général André.... en attendant encore mieux : l'abrogation de la loi Falloux.

L. B.

COPPÉE SUR L'EAU

Le Très Cher Frère François, dit Coppée, est de plus en plus heureux ! Tous les bonheurs à la fois lui tombent sur le dos ! Pourvu qu'il l'ait assez solide ! Tandis que ses livres obtiennent un regain de succès auprès des Très Chers Frères, des bonnes sœurs, et des copains de la Villette, tandis que ses discours sont applaudis par la multitude des collèges bien pensants, et ses vers récités par Rochefort, voilà que deux arma-

teurs de Nantes, donnent son nom à un de leurs navires en construction ! Coppée, le doux François jubile : « A présent, dit-il, mon humble nom va être porté par un fragment de la patrie ! »

Et comme d'ordinaire, il verse un pleur d'attendrissement sur cette gloire : son masque de détroqué n'en est pas plus beau pour cela !

Eh bien, sincèrement, je crains pour ceux qui devront voyager sur ce vaisseau ! Je les plains : voyez-vous un vaisseau qui s'appellera Coppée devra avoir le guignon ! Pourvu qu'on puisse seulement en achever la construction sans accident !...

EN CHINE

L'Empereur du Japon à l'Empereur de Chine

Répondant à une lettre de l'empereur de Chine, le priant d'user de son influence pour rétablir la paix, l'empereur du Japon dit que Si-Kouang-Sou doit débarrasser le gouvernement de tous les fonctionnaires réactionnaires et nommer à leur place des hommes d'Etat libéraux, en un mot organiser un nouveau gouvernement.

Le Mikado exprime ensuite le désir que l'empereur, au lieu de se rendre dans le Chan-Si, retourne à Pékin immédiatement.

La lettre de l'empereur est datée du 10 courant.

On dit que Kang-Yi s'est suicidé : les Russes et les Allemands vont faire une expédition à l'endroit où se cache la reine douairière. On dit que Li-Hung-Chang a fait une communication à ce sujet aux commandants des troupes des puissances. L'expédition sera équipée pour trente jours. La cavalerie allemande manque de chevaux, c'est pourquoi elle restera provisoirement à Tien-Tsin. La canonnière anglaise le *Woodcock* a remonté le fleuve Han. La canonnière allemande l'*Illis* partira lundi de Shanghai pour Hankou.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« L'empereur de Chine a adressé à M. Delcassé un télégramme dans lequel il le prie d'ouvrir le plus vite possible les négociations. »

Des dépêches officielles annoncent que les Français ont pris Pao-Ting-Fou, le 15 octobre ; d'autre part, on dit que Tchetchon près de la frontière du Chantoung, est également en leur pouvoir.

Au Transvaal

M. Krüger en France

Un télégramme de Marseille au « Daily-Mail » dit que le baron de Laudes, commandant à bord du « Gelderland », le navire qui porte le président, a reçu des ordres de l'amirauté hollandaise pour débarquer le président à Marseille. Le président visitera ensuite Toulon et Paris, où des démonstrations sympathiques lui seront réservées.

Opérations diverses

Le général Botha est signalé comme se dirigeant vers Lydenburg, où il y a une forte garnison et de grands approvisionnements. Il serait possible que cette ville ait à soutenir un siège.

Roberts et Botha

Le courrier de l'Afrique du Sud apporte le texte de la réponse faite par le général Louis Botha à la proclamation lancée le 2

septembre par lord Roberts, menaçant de traiter en rebelles tous les combattants boers autres que ceux qui se trouvent directement sous les ordres de Botha et d'incendier toutes les fermes.

Dans sa réponse, le général Botha déclare que les forces boers continuent à être fractionnées et administrées dans les mêmes conditions qu'au commencement de la guerre :

« En ce qui concerne vos ordres d'incendier et de dynamiter les fermes, de jeter dehors les femmes et les enfants sans défense et sans moyens d'existence, je ne puis que constater que c'est, pour la première fois à ma connaissance que je vois pareils faits se produire entre belligérants civilisés. Il ne me reste qu'à protester contre les mesures en question comme étant absolument contraires à tous les principes du droit de guerre entre puissances civilisées.

« Pour terminer, je désire vous donner l'assurance formelle que rien de ce que vous pourriez entreprendre contre nos femmes et nos enfants ne nous empêchera de continuer la lutte pour notre indépendance. »

INFORMATIONS

Interpellations

M. de Lamarelle, sénateur du Morbihan, interpellera le gouvernement à propos des déclarations de M. Millerand à Lens.

On annonce que, de leur côté, MM. Delpech et Destieux-Junca déposeront une demande d'interpellation sur la politique générale du cabinet.

Conseils du Travail

Le ministre du commerce vient de rendre des arrêtés instituant des Conseils du travail dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Lille et Lens, et réglant la composition et les attributions de ces Conseils.

Réduction du prix des Allumettes

M. Caillaux étudie en ce moment la question de la réduction du prix de vente des allumettes. Si la mesure est définitivement décidée, on l'appliquera d'abord aux allumettes de cire, en vue de juger de la répercussion sur la consommation, et si l'expérience réussit, elle sera étendue aux allumettes suédoises, puis aux allumettes ordinaires.

Tamponnement sur le Métropolitain

Un tamponnement s'est produit hier vers 11 heures sur la ligne du Métropolitain. 29 voyageurs ont été plus ou moins grièvement blessés.

Il résulterait des premières constatations, outre le mauvais fonctionnement du block-system, une certaine part de responsabilité revenait au watman du train tamponneur. On a constaté, en effet, qu'il n'y avait pas trace de sable sur la voie, comme cela se serait produit si tous les freins avaient été actionnés.

Banque de France

Bilan du 11 au 18 octobre :
Encaisse or, 2,282,023,394, diminution 4,541,904.
Encaisse en argent, 1,116,662,933 diminution, 1,447,148.
Portefeuille, 817,716,471 augmentation, 80,883,771.
Avances sur titres, 522,716,128, augmentation, 7,062,647.
Comptes courants particuliers 480,176,733 augmentation, 33,971,251.

Compte courant du Trésor, 33,817,389, augmentation, 12,801,424.

Billets en circulation, 4,069,652,245, augmentation 69,652,245.

Bénéfices bruts des escomptes et intérêts divers pour la semaine 532,838 ; dépenses, 254,877.

Agent infidèle

M. Sabatier, agent de publicité de M. Carré, ingénieur-constructeur, comparait mardi devant la neuvième chambre correctionnelle sous l'inculpation de détournements, abus de blanc-seing et escroquerie.

L'inculpé reconnaît avoir détourné de sa destination, qui était la publicité, une somme de 25,000 francs, mais, affirme-t-il, était d'abord avec M. Carré afin de s'assurer le concours de M. Bazille, député de Poitiers, aujourd'hui décédé, et d'obtenir ainsi pour M. Carré la décoration de la Légion d'honneur.

Le réquisitoire déclare que si la procédure a trouvé l'indice de certaines démarches faites auprès de M. Bazille, elle est muette sur tout ce qui aurait trait à des remises d'argent faites à celui-ci par M. Carré.

Un vif incident s'est produit au cours du procès. Une des pièces du dossier ayant disparu, le juge d'instruction, M. Boursy et l'avocat de Sabatier se trouvent en désaccord sur l'auteur responsable de cette disparition.

Un jour, au cours de l'information, le défenseur, en feuilletant le dossier, s'aperçut qu'une pièce, un reçu d'une somme importante formant décharge pour l'inculpé, avait disparu. Ce papier avait été épinglé, puis arraché. Le coin du papier et l'épingle restaient.

L'avocat de Sabatier témoigna d'une grande surprise de cette disparition et, quittant sa robe et s'adressant à M. Boursy, juge d'instruction, lui dit : « Cette affaire est grave. Il n'y a que deux personnes qui aient pu enlever cette pièce vous ou moi. »

— Alors, c'est vous, répliqua le magistrat.

En présence d'une allégation aussi grave, l'avocat résigna près de son client sa fonction de défenseur et pria M. Sabatier d'assigner pour trouver la pièce disparue.

A l'audience d'aujourd'hui, le mystère n'a pu être éclairci, les débats n'ayant pas été engagés à fond.

Le nouvel avocat de M. Sabatier a déposé des conclusions d'incompétence. Le tribunal s'est déclaré incompétent sur le fait principal d'abus de blanc-seing et a retenu l'abus de confiance, qui a été renvoyé à quatre semaines.

Naïf territorial

La gendarmerie de Riom-ès-Montagnes se présentait chez M. Dufayet, meunier à Apehone près d'Aurillac. Les gendarmes demandèrent à ce dernier s'il n'avait pas eu des nouvelles du nommé Louis Soubeyron, âgé de 36 ans, garçon meunier à son service.

— Mais si, répondit M. Dufayet ; il est là qui travaille. Peut-on savoir ce que vous lui voulez, à cet homme ?...

— ... Qu'il est prévenu d'absence illégale, répondit le brigadier, pour lors qu'il accomplissait sa période de 13 jours au 100^e territorial, à Aurillac.

— C'est-y possible ? déclara le meunier ; mais il m'a dit que là-bas on lui avait dit de s'en aller !

Et il appela aussitôt Louis Soubeyron, qui dut vider les lieux entre les deux représentants de la loi inflexible, tout en protestant de son innocence : « Mais, puisqu'ils m'ont dit de m'en aller, voyons ! »

Tout finit par s'expliquer, et voici com

ment Soubeyrou se trouvait être en état d'absence illégale, tout persuadé qu'il fût que sa conduite n'offrirait rien de reprehensible.

Tandis qu'on faisait la théorie, au quartier, l'officier de peloton s'avisait de poser une question au territorial, qui ne sut que répondre. L'explication fut reprise, puis, de nouveau, on interrogea Soubeyrou, qui demeura bouche bée. L'officier s'écria : « Sapristi ! allez-vous-en donc, puisque vous ne savez rien ! »

Le trop docile territorial ne se l'était pas fait dire deux fois. Le plus tranquillement du monde, il quitta la caserne et s'en retourna à Pâchon, où, à toutes les questions qui lui furent posées, il ne répondit que par ce refrain obstiné : « Mais puis-que l'on m'a dit de m'en aller ! »

Une erreur judiciaire

De Porto-Ferraro est arrivé à Naples un nommé Francesco Cera, originaire de Ralizzi, en Calabre, libéré après trente-cinq ans d'emprisonnement.

Il avait été condamné, par erreur, aux travaux forcés à vie, soupçonné d'avoir assassiné un carabinier avec lequel il avait eu, la veille une dispute.

Après trente-cinq ans, le coupable, assuré de l'impunité par la prescription, vient de faire des aveux et le malheureux, victime de cette erreur, a été remis en liberté.

Crime mystérieux

Un crime mystérieux, qui vient d'être commis à Roberville, près Philippeville, cause dans toute la région une vive émotion.

A sept heures du soir, M. Gruas, conseiller municipal, dînait en compagnie de sa femme et de sa fille, âgée de cinq ans, quand, par la porte laissée entr'ouverte, des coups de feu retentirent. Deux projectiles traversèrent le corps de M^{me} Gruas, qui tournait le dos à la porte, et allèrent atteindre en pleine poitrine son mari, assis en face d'elle.

L'état de M^{me} Gruas est désespéré. Celui de M. Gruas est peut-être tout aussi grave, une des balles qui l'ont frappé n'ayant pu être extraite. Un indigène serait l'auteur du crime. Toute idée de vengeance politique doit être écartée.

Deux fois condamné à mort

Le soldat Vy, précédemment condamné à mort, et qui avait eu sa peine commuée en dix ans de travaux publics, comparait jeudi devant le conseil de guerre d'Oran, pour tentative d'évasion.

Les débats se terminaient, quand l'accusé sortit de sa bouche, où il avait dissimulé, un fort caillou, et le jeta violemment sur le président.

Vy a été condamné à mort séance tenante.

L'Emballlement d'un Acteur

La représentation de mercredi soir au théâtre de Grenelle a été troublée par un incident presque tragique. On y joue actuellement un drame populaire, dont l'action débute, comme il convient à tout mélodrame qui se respecte, par un assassinat au premier acte : un marchand de vin est tué dans sa boutique.

Le rôle de cette victime quotidienne a été confié à M. Huberville. Quant à M. Dulac, qui joue d'ordinaire les traîtres, il s'est contenté du rôle de l'assassin. Or, il paraît que M. Dulac est à ce point entré dans la peau de son personnage qu'à plusieurs reprises il a failli estropier l'artiste qui joue le rôle du cabaretier voué à la mort.

Hier soir, emporté par son jeu énergique, M. Dulac s'élança sur M. Huberville et lui porta à la tête un coup de poignard. Malheureusement, le poignard, bien que triqué, de façon que, sous l'effort, la lame rentre dans la poignée, ne fonctionna pas régulièrement, et M. Huberville, grièvement blessé à la tempe gauche, s'affaissa pour de bon, en poussant un cri de douleur, tandis que de sa blessure s'échappaient des flots de sang.

La salle tout entière se mit à trépigner d'enthousiasme, tandis que le malheureux Dulac demeurait stupide, regardant celui qu'inconsciemment il venait peut-être de tuer. Heureusement, bien que grave, la blessure de M. Huberville ne met pas ses jours en danger.

Pendant l'entracte, tandis que des machinistes lui faisaient donner des soins, le personnel du théâtre lavait le tremplin à grande eau.

M. Raynaud, commissaire de police, après avoir entendu les explications du blessé,

le fit, sur sa demande, transporter à son domicile. Puis il interrogea M. Dulac, qui, absolument désespéré de l'accident, ne put que dire par suite de quelles regrettables circonstances il s'était produit. Le poignard a été saisi et mis sous scellés. Quant à M. Dulac, dont la bonne foi ne saurait être suspectée, il n'a été nullement inquiété.

Vengeance féroce d'un Cocher

Un cocher de fiacre, Camille Aubertin, quarante-deux ans, demeurant rue du Pré-Saint-Gervais, recevait il y a quelques jours une lettre anonyme, dans laquelle on lui apprenait que sa femme, charmante blonde, de vingt ans plus jeune que lui, le trompait avec un de ses voisins, Cyprien Weiller, âgé de vingt huit ans, plongeur dans un grand établissement de bouillon du boulevard de la Villette.

Dès qu'il crut avoir la preuve de son malheur, le terrible cocher médita une infernale vengeance. Voyant sortir son rival de l'établissement où il travaillait, il le héla. Sans défiance, celui-ci s'approcha ; le cocher prit alors un air bon enfant et lui dit, en lui serrant la main :

— Viens donc prendre un verre.

Cyprien accepta, et les deux hommes se rendirent dans un bar du voisinage.

— Veux-tu profiter de mon sapin ? Je te conduirai jusqu'à ta porte et par la même occasion j'irai embrasser ma femme, proposa, en sortant, Aubertin à son compagnon.

Le plongeur remercia ironiquement l'aimable automobiliste et prit place dans le véhicule, Aubertin était complètement maître de lui, il remonta sur le siège et fouetta son cheval qui partit à bride abattue.

On arriva bientôt rue du Pré-Saint-Gervais. A la grande surprise de l'imprudent Weiller, Aubertin « brûla » la maison devant laquelle il devait s'arrêter :

— Où vas-tu donc ? questionna le plongeur, légèrement inquiet.

— Tu vas le voir, répondit froidement le cocher, en excitant le cheval, qui faisait des bonds prodigieux.

Au bout de quelques minutes de course folle la voiture arriva à la barrière. Une scène de sauvagerie se produisit alors : Avant que son rival avarié, eut pu lui opposer la moindre résistance, le mari trompé se rua sur lui et lui asséna sur le crâne un formidable coup de manche de fouet. Assommé, le pauvre diable perdit connaissance. Le tirant ensuite par les épaules, le meurtrier l'étendit à terre, devant les pieds du cheval, puis, avec la lanière du fouet il cingla l'animal qui s'élança, piétinant le corps inerte de la victime, dont les os craquèrent. Le fiacre suivit, broyant les membres du malheureux, qui rendait par la bouche des flots de sang.

Se trouvant suffisamment vengé, le farouche Aubertin remonta tranquillement sur son siège et alla se constituer prisonnier au commissariat de police. Les gardiens de la paix coururent relever Weiller, qui ne donnait plus signe de vie, et le transportèrent dans une pharmacie, où on constata qu'il avait la poitrine et les deux bras écrasés. Après un premier pansement il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis, où il a été admis d'urgence, dans un état qui laisse peu d'espoir de le sauver.

CHRONIQUE LOCALE

Commission du travail

Réunion du 19 octobre 1900

La Commission du travail s'est réunie, à la Préfecture, le 19 octobre courant, à 2 heures.

Etaient présents : MM. Gayral, président ; Cuffi, vice-président ; Coueslant, secrétaire ; Astruc, secrétaire adjoint ; Daphnéaux, conseiller général ; D^r Gélis, Chansarel, Fort, Ticon, Ilbert et M. l'Inspecteur départemental du travail.

Se font excuser : MM. l'Inspecteur divisionnaire du travail et Teyssonnière, contrôleur des mines.

M. le Président fait connaître que dans sa dernière session le Conseil général a porté de 50 à 100 francs le crédit destiné à indemniser les ouvriers faisant partie de la commission. A partir de 1901, ces ouvriers toucheront donc par séance une somme de 5 francs pour les indemniser de leur perte de temps. En outre on remboursera leur frais de route à ceux qui n'habitent pas Cahors.

La Commission adresse ses remerciements au Conseil général.

M. le Président fait connaître que, contrairement à ce qui avait été décidé, il n'a reçu aucune proposition des membres de la Commission. Il donnera donc la parole à ceux qui auraient quelques vœux à proposer pour la modification de la loi sur le travail dans l'industrie.

M. Cuffi dit que la loi prévoit qu'un jeune homme âgé de moins de 18 ans ne peut pas être employé dans l'industrie à l'égal d'un ouvrier, en ce qui concerne la durée du travail, il pense qu'il serait préférable de ramener la limite d'âge à 17 ans au lieu de 18.

M. Fort, sans combattre le vœu, voudrait au moins que cette autorisation ne fût accordée que si un certificat du médecin établit que le jeune homme de 17 ans est d'une robuste constitution.

Le Secrétaire fait remarquer que ce vœu irait à l'encontre des intérêts des ouvriers. Il est évident, en effet, qu'un employé de 17 ans est généralement moins payé qu'un employé de 18 ans ; or, si la loi permettait à l'employeur de faire travailler 12 heures par jour l'employé de 17 ans, il en résulterait pour l'employeur une économie de main d'œuvre. C'est donc là un vœu absolument contraire aux intérêts de la classe ouvrière. Le vœu n'est pas adopté.

M. Ilbert questionnant M. l'Inspecteur du travail au sujet des infractions à la loi qui se produisent dans certains orphelinats agricoles, il lui est répondu que la loi ne vise absolument que l'industrie et nullement l'agriculture.

M. Ticon propose alors le vœu suivant :

« La Commission du travail du Lot, » Considérant que le machinisme agricole se développe dans des proportions » considérables.

» Considérant que si l'Etat doit favoriser » ce développement dans l'intérêt de l'agri- » culture il a aussi le devoir de protéger » les ouvriers agricoles par des lois bienfai- » santes,

» Emet le vœu que les ouvriers agricoles » bénéficient des mêmes lois et règlements que » les ouvriers de l'industrie.

M. le D^r Gélis fait remarquer qu'on devrait aller plus loin encore et étendre la loi aux employés de magasins, hôtels, cafés, etc. qui, plus encore que ceux de l'industrie, sont parfois astreints à un surmenage considérable. Il émet donc le vœu que les employés de commerce soient eux aussi assimilés aux ouvriers industriels.

Le vœu de M. Cuffi ainsi complété, est adopté à l'unanimité.

M. Ilbert pose une question à M. l'Inspecteur du travail au sujet de l'accident de l'hopital.

Il est répondu à M. Ilbert que la Commission n'a aucune qualité pour s'occuper de cette question, mais il peut être certain que, dans tous les cas, les ouvriers blessés recevront les indemnités prévues par la loi.

Le même, demande encore que le procès-verbal de la séance soit remis dans le carton de la presse à la Préfecture.

— Avant que la séance ne soit levée le secrétaire demande qu'il n'y ait aucune réunion jusqu'à ce que les membres de la Commission aient adressé au Président la liste des vœux qu'ils ont à proposer.

Nous n'aurions pas ainsi de réunions inutiles et les vœux étant mentionnés sur la lettre de convocation pourraient être étudiés par tous et discutés avec fruit à la réunion.

— Adopté.

Le secrétaire donne lecture d'un très intéressant travail de M. Gouttes, intitulé : un *Problème Social* (étude sur les moyens légaux susceptibles d'assurer la paix en amenant l'union des intérêts entre employeurs et employés). La Commission ne peut que donner acte à M. Gouttes de sa communication, le temps matériel lui ayant fait défaut pour préparer la discussion des voies et moyens proposés par l'auteur.

La séance est levée.

Les Prévoyants de l'Avenir

Le ministre de l'intérieur a envoyé au président des Prévoyants de l'Avenir la lettre suivante :

Monsieur le président,

L'assemblée générale des sections de la Société des Prévoyants de l'Avenir est convoquée pour le 21 de ce mois à l'effet de procéder à une modification des statuts, conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 3 avril dernier.

Or, d'après un avis publié par le *Bulletin de*

l'Association, l'unique question sur laquelle auront à se prononcer les membres de l'assemblée générale est la suivante :

« Acceptez-vous la transformation de la Société telle qu'elle résulte du rapport Gerville-Réache, notre avocat-conseil ? »

Ce libellé nous paraît de nature à créer une confusion dans l'esprit des sociétaires appelés à voter. J'ajoute qu'il ne répond pas exactement aux termes de l'article premier de l'arrêté sus visé.

J'estime, en conséquence, que, pour éviter toute équivoque et prévenir toute difficulté ultérieure, les sociétaires doivent en premier lieu être consultés sur la question suivante :

« Acceptez-vous la transformation de la Société en société de secours mutuels ? »

Recevez, etc.

C'est donc demain que doit avoir lieu la réunion de tous les sociétaires des Prévoyants de l'Avenir.

De cette réunion que sortira-t-il ?

Il n'est pas douteux que la grande majorité fera comme « les chefs » c'est-à-dire comme ceux qui ont un intérêt considérable à conserver l'état actuel des choses, ou à accepter la transformation de la société en société commerciale.

Pourquoi feront-ils ainsi ? Parce que les « premiers » le feront.

Sans se rendre compte où est leur intérêt, ils approuveront les directeurs, les présidents.

Et pourtant, combien il serait prudent à tous d'écouter les avis du gouvernement, de suivre la voie indiquée par le ministre de l'intérieur !

Sans doute, le projet du gouvernement n'est pas du tout à la satisfaction des premiers sociétaires, de ceux qui, ayant versé 240 francs, doivent toucher dans quelques jours 3,000 francs et plus mais la grande majorité des sociétaires, toucheront-ils des parts aussi fortes ?... la cinquantième partie même de ces sommes ?

C'est évidemment impossible et c'est pourtant ce qu'ont toujours cru, les très nombreux pauvres diables qui, tous les mois, ont porté leurs cotisations, remplissant ainsi une caisse qui va se vider devant eux au profit d'un très petit nombre.

Le système de tontine, qu'on le sache bien, n'a jamais été que pour le bénéfice de quelques-uns, et dernièrement M. Maurice Sarrant dans *la Dépêche* l'a prouvé surabondamment.

Ainsi donc, il y va de l'intérêt de tous les sociétaires, — évidemment pas de ceux qui sont à l'heure de toucher, d'accepter le projet du gouvernement.

C'est encore la meilleure des solutions.

Chambre des huissiers

La chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Cahors se trouve ainsi composée pour l'année judiciaire 1900-1901 : Syndic-président, M. Daynard, huissier, à Lalbenque.

Rapporteur, M. Olié, huissier à Limogne. Trésorier, M. Serres, huissier, à Cahors. Secrétaire, M. Laviale, huissier, à Castelnau.

Membre, M. Frayssé, huissier, à Luzach.

Mouvement d'instituteurs

Par arrêté de M. le Préfet en date du 18 octobre, sont nommés :

MM. Roussille, instituteur public à Teyssieu, instituteur public à Gintrac.

Cros, instituteur public à Thémimes, à Teyssieu.

Couderc, instituteur public à Saint-Hilaire (Lalbenque), à Thémimes.

Grimal, instituteur public à Sauliac, à Saint-Hilaire (Lalbenque).

Lavernhe, instituteur public à Thémimettes, à Sauliac.

Lascoux, instituteur public à Fons, à Thémimettes.

Renat, instituteur public à Capdenac, à Espeyroux.

Soulié, instituteur public à Bretenoux, instituteur adjoint titulaire à Souillac.

Mlle Latapie, institutrice adjointe titulaire à Thémimettes ; institutrice publique à Reyrevignes.

Mme Lascoux, institutrice publique à Fons, institutrice publique adjointe à Thémimettes.

Mme Desplats, institutrice adjointe titulaire à Figeac, institutrice publique à Fons.

Mme Jeaufreau, institutrice publique à Sérignac, institutrice publique à Martignac (Puy-l'Evêque).

Mme Nairabèze, institutrice déléguée à l'Ecole primaire supérieure de St-Céré pen-

dant l'année 1899-1900 est maintenue à la même école pour l'année 1900-1901.

MM. Rouquié, inst. adj. délégué à l'école primaire supérieure de Martel (1899-1900) est maintenu pour l'année 1900-1901.

Moulène, inst. adj. délégué à l'école primaire supérieure de Saint-Céré (1899-1900) est maintenu pour l'année 1900-1901.

Bouyssou, inst. adj. délégué à l'école primaire supérieure de Luzech (1899-1900) est maintenu pour l'année 1900-1901.

Bourrel, inst. adj. délégué, à l'école primaire supérieure de St-Céré, est maintenu pour l'année 1900-1901.

Banquet des mobiles du Lot.

Nous rappelons que le banquet des mobiles du Lot aura lieu le 23 octobre.

On s'inscrit jusqu'au 25, chez M. Rivière, liquoriste à Cahors.

Conseil de guerre

Un territorial convoqué pour se rendre à Cahors au 7^e, faire une période de 13 jours, en 1895, ne répondit pas à l'appel.

Jusqu'à ce jour son domicile était inconnu : mais dernièrement, une affaire appelant le territorial dans le Lot, la gendarmerie le pinça.

Par 6 voix contre 2, le conseil de guerre l'a condamné à trois mois de prison pour insoumission à la loi de recrutement en temps de paix.

Mordu par un chien

Hir, le jeune Montaudié, âgé de 11 ans, a été mordu, à l'épaule gauche par un gros chien dont on n'a pu encore retrouver le propriétaire.

La blessure du jeune Montaudié, qui a été immédiatement soigné à la pharmacie Fournié, n'est pas très grave.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 OCTOBRE 1900

Allegro Militaire, Blon.
Le Voyage en Chine, (Ouverture) Bazin.
Les deux Aveugles, (Valse) Offenbach.
Gavotte Stéphanie, Czibulka.
Le bon Bourgeois, (Polka) Sellenick.
De 4 heures à 5 heures (Allées Fénélon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 20 octobre 1900

Naissance

Jean-Gabriel, à la Maternité.

Décès

Pasquier, Louise, s.p., 14 ans, Cours de la Chartreuse, maison du refuge.
Soulié Rose-Marie-Thérèse, Vve Talou, 52 ans, sans profession, rue Jean Vidal, 3.
Cagnac Eugène, serrurier, 60 ans, rue Nationale, 13.

Le mari et sa dame ! — Mesnil-sous-Jumièges (Seine-Inférieure), le 4 juin 1899. Nous avons été très satisfaits de l'emploi du Baume Victor. Ma femme, atteinte de rhumatisme articulaire et obligée de garder le lit pendant plusieurs semaines, a été guérie par les frictions du Baume Victor mélangé d'huile d'olive. Moi-même j'avais une douleur dans le genou qui m'empêchait parfois de marcher, je me suis frictionné avec le même mélange. Depuis je ne me suis nullement ressenti de ces douleurs.

VAUQUELIN, ph. cult. (Sig. lég.).

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Mutualité. — Les adhérents à la Société démocratique de secours mutuels en formation : « L'Union fraternelle », sont convoqués pour dimanche, à trois heures du soir, dans une des salles de la maison d'école, à l'effet de constituer le conseil d'administration et élaborer les statuts de l'association, conformément à la loi du 1^{er} avril 1898.

DURAVEL. — Avis. — La Commission des foires de la commune de Duravel à l'honneur d'informer le public que le **Marché aux vins** créé à Duravel se tiendra cette année le **3 Novembre prochain.**

La grande abondance et la qualité des vins récoltés dans la région permettent de compter sur une affluence particulière des

propriétaires, mnis de leurs échantillons, et des négociants et maîtres-d'Hôtel.

Pour la Commission :

ITIER, CASSAIGNES,
Maire de Duravel. Conseiller général.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — ASSISTANCE JUDICIAIRE. — Le bureau d'assistance judiciaire de l'arrondissement de Figeac, pour l'année judiciaire 1900-1901, a été composé ainsi qu'il suit :
Président, M. Loubet, avoué; secrétaire, M^e Pérès, avocat; membres, MM. Bécays, avocat; Coursieu, ancien notaire, et Caussanel, receveur de l'enregistrement.

Tribunal. — Le bureau de l'Ordre des avocats est ainsi composé pour l'année judiciaire 1900-1901 : Bâtonnier, M. Leygonie; secrétaire, M. Carbonel; membres, MM. Bécays, Pérès, Panliac, Perrin, Lacroix, Laguerre, Reyssac, Faure.

SAINT-FÉLIX. — TOUJOURS LA RAGE. — Un chien présumé atteint de la rage, a parcouru, mardi, le village de Larroque et mordu plusieurs de ses congénères. Il a ensuite pénétré dans une étable pour s'attaquer aux animaux, mais il n'a pas eu le temps de faire de ravage, grâce au sang froid du nommé Louis Éloi, terrassier audit lieu qui l'a abattu d'un coup de feu.

L'autopsie pratiquée par M. Campagne, vétérinaire sanitaire, a pleinement démontré que la bête était atteinte de la rage.

ASSIER. — ACCIDENT GRAVE. — Mercredi, jour de foire, le nommé Rigal, mendiant, originaire de Figeac, a été victime d'un accident qui s'est produit sur la route de la gare. Il a reçu un violent coup de pied d'un bœuf qui lui a fracturé une jambe.
M. le maire d'Assier a fait transporter ce malheureux à la gare.

Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. — CONCERT. — Nous apprenons que la Fanfare municipale se prépare à donner un nouveau concert. Notre ville a manqué, pendant quelque temps, de distractions artistiques de ce genre; on en connaît la raison, et on excuse volontiers la société musicale. Mais nous sommes heureux de savoir qu'elle peut enfin reprendre sa tâche, qui est de semer quelques saines distractions dans l'existence laborieuse de notre population si active.

Une indiscretion nous fait espérer que nous y aurons l'occasion d'applaudir des artistes nouveaux, en plus de ceux qui nous sont déjà connus, et qu'un certain nombre d'amateurs de notre ville, possédant de réels talents, voudront bien prêter leur concours. Nous leur prédisons ce qu'on appelle une « belle salle » et un auditoire qui ne leur ménagera ni la reconnaissance, ni ses témoignages de sympathies.

Chez nos voisins

St-GAUDENS. — EXÉCUTION CAPITALE. — Hier, à 6 heures, a eu lieu à St Gaudens l'exécution capitale d'Etienne Portes, qui assassina à Estadens, sa mère et son fils. Il fut condamné à mort par la cour d'assises de la Haute-Garonne.

Portes a été conduit au supplice ainsi que prescrit l'article 13 du code pénal, relatif aux parricides, en chemise, nu pieds et la tête couverte d'un voile noir.

Au pied de l'échafaud, l'huissier a donné lecture de l'arrêt de condamnation.

Portes est ensuite monté au supplice courageusement.

Quinze mille personnes venues de tous les points du département assistaient à l'exécution.

M. Deibler et ses aides ont quitté St-Gaudens dans l'après midi vers 3 heures.

Ils sont passés par Cahors hier soir par le train de 10 h. 30.

DANS LA LOGE DU CONCIERGE

« Asseyez-vous dans ce fauteuil, » me dit Mme Dauchy, « nous pourrions causer plus à notre aise. »

La loge du concierge dans laquelle nous nous trouvons est située au fond d'une cour devant

l'allée qui donne sur la rue. L'immeuble est situé au N^o 25, rue Fontaine au Roi, à Paris, et contient quatre-vingts ménages; c'est vous dire que la place de concierge dans une telle maison n'est pas une sinécure.

Sur la cheminée de la loge une pendule en marbre noir fait entendre son joyeux tic-tac. A travers les barreaux de sa cage une pie me donne un coup de bec, pendant que sur son perchoir un perroquet se gratte la tête comme s'il avait des doutes concernant la conversation qui allait avoir lieu.

M. Dauchy nous parle d'abord du temps où il était soldat, puis fait allusion à d'autres époques de son existence. Enfin Mme. Dauchy se mêle à la conversation qui devient bientôt très intéressante comme vous allez en juger : — « J'ai été si malade, » dit-elle, « que mon mari et tous nos amis croyaient que je n'en reviendrais pas, d'autant plus que les médecins eux-mêmes m'avaient condamnée. Je souffrais d'une inflammation des intestins compliquée d'une maladie de l'estomac et du foie. »

« Je pouvais à peine manger, et les aliments les plus légers que je m'efforçais de prendre me restaient sur l'estomac pendant de longues heures, et me causaient d'horribles suffocations. Joignez à cela une constipation que rien ne pouvait combattre, des points dans les côtés et dans le dos; une fièvre ardente et ce mal terrible qui s'appelle l'insomnie. »

« Impossible de fermer l'œil pendant toute la nuit, de sorte que je souffrais encore plus que durant le jour. « Je ne réponds pas de votre femme, » dit un jour le médecin à mon mari. Ces paroles me furent répétées et à partir de ce jour je crus que ma dernière heure était sur le point de sonner. »

« J'étais donc plongée dans un sombre désespoir lorsque, un jour, un homme entra dans notre loge et déposa sur la table plusieurs petits livres en priant mon mari de les distribuer à nos locataires. »

« Mon mari en prit un, et se mit à le parcourir. Bientôt, après m'avoir demandé si cela ne me fatiguerait pas trop de l'écouter, il se mit à le lire à haute voix. Ce fut ainsi que j'appris que de nombreuses personnes qui avaient souffert de maladies semblables à la mienne avaient recouvré la santé en employant la Tisane américaine des Shakers composée par une communauté religieuse en Amérique et vendue en France depuis plus d'une vingtaine d'années par M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord). »

« Toutes ces attestations étaient si simples et si candides, elles avaient un air de vérité si convainquant que mon mari et moi nous nous décidâmes à faire l'essai de cet étrange médicament pour voir s'il serait aussi efficace dans mon cas qu'il avait été dans tous ceux mentionnés par le petit livre. »

« Le même jour je me mis à prendre ma première dose de cette Tisane, et huit jours après je n'étais plus reconnaissable; au troisième flacon j'étais complètement guérie. Jugez de notre joie en pensant au plaisir de vivre après avoir été à deux doigts de la tombe ! »

Le 12 mars 1900, M. Dauchy nous adressait une lettre dont la signature était dûment légalisée par M. Daltroff, commissaire de police du XI^e arrondissement. Outre qu'elle contenait les détails que l'on vient de lire, M. Dauchy ajoute ce qui suit : — « Ma femme est âgée de soixante ans et bien qu'elle ait été alitée pendant six semaines elle se sent aussi vaillante qu'à quarante, son appétit est excellent et sa digestion parfaite. Moi-même, atteint d'une bronchite chronique j'eus aussi recours à votre précieux remède et au deuxième flacon j'étais guéri. »

« Je vous autorise volontiers à publier ces quelques lignes et, de notre côté, nous nous ferons un devoir de recommander votre bienfaisante Tisane. »

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2904	1654	0.50 à 0.90
Vaches.	778	700	0.45 à 0.88
Taureaux.	205	190	0.42 à 0.68
Veaux.	1845	1635	0.64 à 1.14
Moutons.	20518	19000	0.60 à 1.00
Porcs.	5322	4631	0.78 à 0.94

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	190	187	60 à 72
Vaches.	32	30	40 à 62
Moutons.	601	424	72 à 88
Porcs.	1283	1249	52 à 57

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été plus animé que ces jours derniers les cours ont été plus discutés et la plupart des valeurs sont en reprise assez sensible surtout celles qui avaient baissé ces temps derniers.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100 fr. le 3 1/2 0/0 à 102,40 l'Amortissable cote 98,90.

La reprise est notable sur le comptoir national d'Escompte qui a passé de 580 à 588 et sur le crédit lyonnais qui clôture à 1080, le Crédit Foncier et la Société générale sont fermés sans changement. Les chemins français sont en baisse, le Lyon à 1804 et le Nord à 2280.

Le Suez finit à 3495.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieur est demandé à 69,82 au lieu de 69 45, l'Italian clôture à 93,70, le Russe 3 0/0 1891 à 83,10, le Turc D à 22,50 et la Banque Ottomane à 534.

Rappelons que c'est aujourd'hui 20 courant que sera close au Comptoir National d'Escompte à Paris et dans les agences départementales, la souscription aux actions nouvelles de la Cie d'Electricité Thomson Houston de la Méditerranée, on sait qu'elles sont réservées aux actionnaires anciens à raison d'une nouvelle pour une ancienne.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHAMPAGNE demande AGENTS

Ecrire à J. Champion et C^{ie}, à Reims. Conditions spéciales assurent grande facilité pour la vente. Références exigées.

Pour se retirer des affaires

IMPRIMERIE A CÉDER

en plein rapport, magnifique matériel, à q. q heures de Paris, Sud-Ouest. S'adresser Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, aux initiales A. R.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50c.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-F.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

II

L'HOMME DE PROIE

Marcel ne put se tenir de rire, malgré la gravité des circonstances, et se hissant jusqu'aux tibias de l'Anglais, s'y cramponna fortement, et des pieds, des mains fit tant, qu'il se hissa auprès de lui.

Il fut aussitôt dans la chambre et s'occupait de délier le colérique enfant d'Angleterre, qui, trouvant quelqu'un devant qui exhaler sa fureur, livra passage à la bile qui l'étouffait ; il eut toutefois la prudence de ne pas trop élever la voix.

Marcel, d'ailleurs, s'employait de son mieux à l'apaiser. Non sans peine, il obtint ce résultat, et quand sir Arthur se fut renfermé dans le mutisme qui lui était habituel, le Français, écartant doucement la porte, gagna le palier et s'engagea dans l'escalier. Sir Arthur venait par derrière, aussi impassible que si les hommes au milieu desquels il s'introduisait à nouveau n'étaient pas les mêmes qui l'avaient, quelque temps plus tôt, réduit au silence et à l'immobilité en le baïllonnant et en lui liant les

membres.

Après avoir salué ironiquement Gogos Bakolas, Marcel, nous l'avons dit, avait pris Mavrocordato en particulier, et lui avait fait part de ce qu'il avait appris sur l'Albanais et s'était excusé de la voie qu'il avait suivie pour avoir accès auprès de lui afin de le mettre en garde contre le traître.

— Je vous remercie, dit le général quand Marcel eut achevé. Nous savions quel était l'homme, et sa dissimulation, le double jeu qu'il s'efforce constamment de jouer nous sont connus. J'ai longtemps hésité à accepter le concours qu'il nous avait offert. J'avais résolu de repousser son aide tant parce qu'elle me répugnait qu'en considération de Marco Botzaris, dont il a assassiné le père, vous le savez sans doute. C'est Botzaris lui-même qui a combattu mes scrupules et emporté mon consentement.

— Quoi ! Marco Botzaris accepterait de lutter aux côtés de cet homme !

— Ecoutez-le.

Botzaris arrivait à la fin de l'allocution qu'il avait cru devoir adresser à ses amis pour qu'ils oubliassent leurs griefs et inimitié, comme il oubliait les siens.

—... Le seigneur Bakolas nous permet d'entamer la partie dès demain. Désormais lui et moi nous serons frères...

Et s'adressant directement à l'Albanais :

— Si tu sers loyalement notre cause, je te promets de donner la main de ma fille à ton fils.

Bakolas répondit sans embarras d'une voix

assurée :

— Nous serons frères et ma famille s'unira à la tienne.

Une nouvelle étreinte qui joignit la main des deux hommes scella ce pacte qui empruntait aux circonstances une solennité particulière.

Dans la rue, une cohue dévalait, s'arrêtait à la porte de dame Marthe et l'ébranlait violemment.

— Bakolas ! A mort Bakolas ! criaient des voix furieuses.

— Qu'est cela ? demanda Marco Botzaris.

— Ce sont les camarades d'Aristide, de mon pilote assassiné ! répondit Marcel.

Pour la première fois, Marco fixa les yeux sur lui et sur sir Arthur. Il ne s'était pas aperçu de leur arrivée, Mavrocordato ayant d'un signe arrêté quelques hommes qui s'étaient dirigés vers le Français et l'Anglais, avec l'intention probable de les traiter comme une première fois déjà ils avaient traité sir Arthur.

Au dehors, les cris redoublaient ; la porte, frappée de coups répétés, allait céder.

— Retire-toi, Bakolas ! dit Marco.

L'Albanais dressa la tête.

— Gogos n'a jamais fui, dit-il.

Mavrocordato prit la parole.

— Puisque Bakolas est désormais notre allié, notre compagnon d'armes, il faut que chacun le sache et qu'il soit en sûreté au milieu des nôtres. Ouvrez...

La porte à peine déverrouillée fut repoussée violemment, et dix hommes firent irruption dans la salle, poussés par ceux qui les sui-

vaient, arrêté par Botzaris et ses amis qui s'efforçaient de les contenir.

— Le voilà ! le voilà ! s'écriait le pilote qui avait, après Aristide, reconnu le personnage dont Marcel avait fixé les traits sur son album.

Botzaris lui pressa le bras.

— Et moi, dit-il, me reconnais-tu ?

— Marco ! fit l'homme.

— Oui, Marco Botzaris qui te demande si tu lui feras l'injure d'outrager son hôte, d'attenter aux jours de son frère ?

— Qui, ton frère ? Celui-ci ! l'assassin de ton...

Botzaris, violemment, l'arrêta.

— Tais-toi, malheureux !

Son intervention avait mis fin aux clameurs menaçantes ; les pêcheurs maintenant, se pressaient et pénétraient dans la salle, mais s'ils fixaient sur Gogos des regards effrayants, du moins s'abenaient-ils de le frapper ou de le bousculer.

— Cet homme est mon frère ! répéta Marco Botzaris. Il doit être sacré à tous ceux qui aiment la patrie...

— Allons, fit Mavrocordato, il faut dire adieu à nos belles résolutions de prudence. Pour en arriver là, il n'était vraiment pas besoin de tant de précautions.

Le général aurait voulu tenir secrètes pendant encore une semaine ou deux les résolutions arrêtées le soir même, pour laisser le temps aux chefs du mouvement populaire de préparer les masses à se grouper et à marcher au premier signal. (A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Compagnie d'Orléans

3, 4, 5, 6 ou 7 jours à Paris
au gré du voyageur

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le vendredi 26 octobre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazouls.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 30 octobre, à 3 h. 35 du soir avec faculté de ne partir que par le train régulier quittant Paris-Austerlitz à 11 h. 15 soir le mardi 30 octobre, ou le mercredi 31 octobre, ou le jeudi 1^{er} novembre ou le vendredi 2 novembre.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR
(Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguérie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2^e cl. 30 fr. 3^e cl. 20 fr. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazouls et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e cl. 27 fr. 3^e cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délié et au plus tard le 25 octobre à 6 h. du soir.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

1^{er} NOVEMBRE 1900

Extension de la durée de validité des billets
d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du Samedi 27 Octobre inclus, au Samedi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers Trains du Lundi 5 Novembre.

Les billets de même nature conservent la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Novembre.

EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'occasion de la clôture maintenant prochaine de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans a pris les dispositions suivantes pour être appliquées à partir du 10 octobre et jusqu'à la clôture de l'Exposition.

Billets d'excursion à Paris

Des billets d'Excursion de 2^e et de 3^e classe, offrant une réduction de 40 0/0 sur le double du prix des Billets simples, et valable pendant 8 jours (jours de départ et d'arrivée compris), seront délivrés pour Paris, par les gares et stations du réseau qui

en sont distantes d'au moins 100 kilomètres.

Ces billets seront utilisables pour tous les trains, à l'exception des trains express et des trains rapides.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1430, du 20 octobre, 1900.

Les araignées-loups, par A. Aeloque. — L'éclairage et la force motrice par les alcools dénaturés, par J.-F. Call. — L'incombustibilité ; expériences du laboratoire municipal, par Flamel. — Les « Chirats » du massif du Pilat, par Louis Garapon. — Le musée centenal de la Chimie française ; Exposition de 1900, par T. Obalski. — Chemin de fer suspendu de Barmen à Elberfeld-Wohwinkel, par J. L. — Appareil automatique de mise en circuit téléphonique, par R. M. — Applications diverses de l'énergie électrique ; Exposition universelle, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 15 octobre 1900, par Ch. de Villedeuil. — Les têtes momifiées des Incas, par D.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 46 — du 19 octobre 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Dantit). — Aventures d'un Bonhomme de pain d'épice (M^{me} J. Malassez). — Mensonge inutile (Tante Nicole). — Miss Pore-Epic (Eud. Dupuis). — Saint-Nicolas à l'Exposition. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Paul de Sémant A. Bertrand. — E. Rey. — Georges Conrad. L. Rudniki.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1^{er} octobre au 15 décembre inclus

JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et ont placé cette publication, la meilleur marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

Une causerie sur les Modes enfantines

Des Modèles de robes

Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons

Un et souvent deux Patrons d'écoupés

Une gravure de Modes colorée

Et, enfin, une planche trimestrielle

contenant patrons et broderies

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

Cartonnages colorés

Figurines à découper ; Décors de théâtre

Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

LE MONITEUR

DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND

FOR MAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE

DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET

DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

CAFÉS MAISON d'importation
demande Représentants
dans le département. Ecrire avec
références : Bureau des abonnés
case 61, Marseille Préfecture.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en

France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

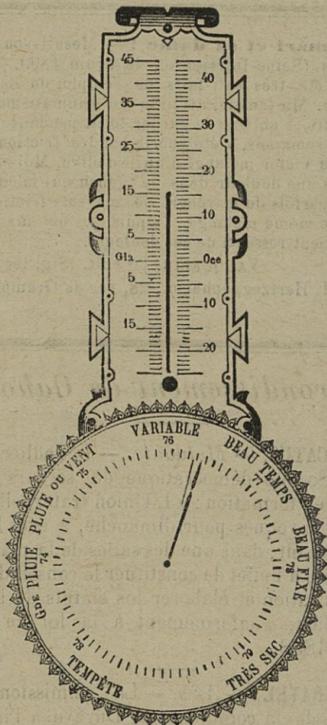
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux

— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et

1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

A VENDRE coupe de bois
CHÊNE et CHATAIGNIER,
d'une contenance de 4 hectares, à
Auliac, commune de Peyrilles,
par gare Peyrilles. Pour renseignements,
s'adresser à Monsieur
Aujol, à Auliac (Lot).



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 3,
Id. maxima de la veille : 19,
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en
millimètres : 0

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.